

**MAIRIE DE**

**SAINT THIBAUT DES VIGNES**

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

**ARRETE n° 2026-101**

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET  
DU STATIONNEMENT AVENUE DE SAINT-GERMAIN-DES-NOYERS – TRAVAUX  
DE RÉFECTION DE VOIRIE**

**A PARTIR DU 20 AVRIL 2026 JUSQU'AU 24 AVRIL 2026**

Le Maire de la Commune de SAINT THIBAUT DES VIGNES,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire

**Vu** le Code de la voirie routière,

**Vu** le Code de la route,

**Vu** la demande présentée le 17 avril 2026, par l'entreprise SIGNATURE, située : 08 rue de la fraternité - 94350 VILLIEIRS SUR MARNE

**Vu** la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et du personnel intervenant dans le cadre des travaux « signalisation horizontale de la voirie » avenue de Saint-Germain-des-Noyers

**Considérant** que ces travaux nécessitent une interdiction temporaire de circulation et de stationnement ainsi que la mise en place de déviations ;

**ARRÊTE**

**Article 1 – Objet**

Dans le cadre des travaux de signalisation horizontale de la voirie, la circulation et le stationnement sont temporairement réglementés avenue de Saint-Germain-des-Noyers, sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes **du 20 avril 2026 au 24 avril 2026 inclus.**

**Article 2 – Interdiction de circulation**

La circulation de tous les véhicules est interdite au niveau de l'avenue de Saint-Germain-des-Noyers, sur la zone de chantier sur la zone de chantier située avenue de Saint-Germain-des-Noyers, **de 21 h 00 à 6 h 00**, pendant toute la durée des travaux. Une déviation sera mise en place par l'entreprise, conformément au plan annexé au présent arrêté. (Annexe1)



### **Article 3 – Déviation des transports en commun**

Les lignes de transports en commun empruntant habituellement l'avenue de Saint-Germain-des-Noyers seront déviées (de 21h00 à 6h00) selon l'itinéraire défini par l'exploitant et validé par la commune. Le plan de déviation des bus est joint en annexe. (Annexe 2 et 3)

### **Article 4 – Interdiction de stationnement**

Le stationnement est **strictement interdit** sur l'ensemble de la zone de chantier pendant les mêmes horaires, afin de permettre le bon déroulement des travaux.

Tout véhicule en infraction pourra être mis en fourrière **conformément aux articles L.325-1 et suivants du Code de la route**, aux frais de son propriétaire.

### **Article 5 – Signalisation**

La signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et retirée par l'entreprise chargée des travaux, **conformément aux prescriptions en vigueur et sous le contrôle du Département lorsque nécessaire**

### **Article 6 – Accès riverains et services d'urgence**

L'accès des riverains sera maintenu dans la mesure du possible. Les véhicules des services d'urgence conservent un accès prioritaire et permanent..

### **Article 7 – Exécution**

Madame la Directrice Générale des Services, Messieurs les responsables des Services Techniques, madame la responsable du service Prévention Sécurité et l'entreprise intervenante sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

### **Article 8 – Ampliation**

Le présent arrêté sera transmis à :

- l'entreprise Jean Lefevre, mandataire des travaux ;
- le Département de Seine-et-Marne ;
- Monsieur le commissaire de police de Lagny-sur-Marne ;
- Monsieur le commandant de la caserne des Sapeurs-pompiers ;
- Monsieur le responsable de Transdev ;
- le Service Déplacements de la CAMG ;
- le SIETREM ;
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ainsi qu'à tous les agents régulièrement mandatés pour en assurer l'exécution

Le Maire,

Claude VERONA





MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42  
Fax : 01 64 02 80 58

**ARRETE n° 2026-100**

**ANNEXE 1** (déviation automobile)

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET  
DU STATIONNEMENT AVENUE DE SAINT-GERMAIN-DES-NOYERS – TRAVAUX  
DE RÉFECTION DE VOIRIE  
A PARTIR DU 20 AVRIL 2026 JUSQU'AU 24 AVRIL 2026**



**Réfection de la chaussée avenue de  
Saint-Germain des Noyers (RD 418)  
à Saint-Thibault-des-Vignes**

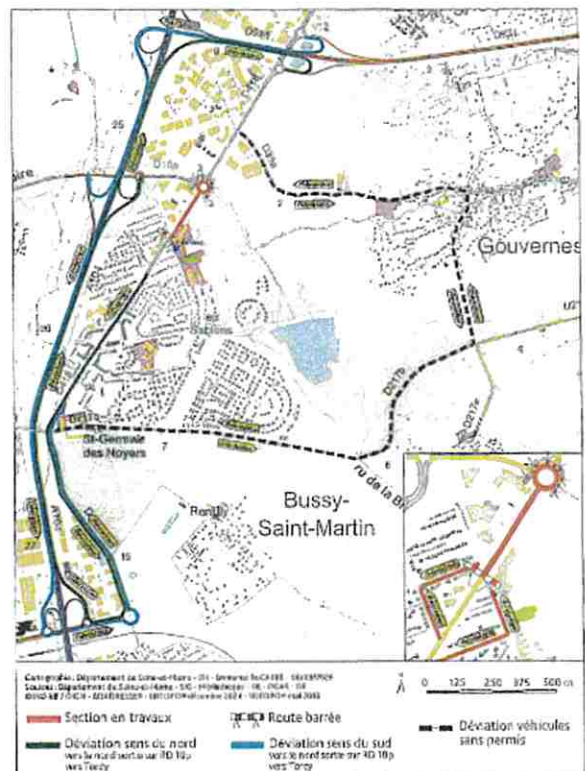
Route fermée de nuit (21h à 6h),  
du lundi 20 au vendredi 24 avril 2026 avec  
mise en place d'une déviation **Plan ci joint**

Flashez et anticipez  
vos déplacements grâce à  
Infos Routes 77!



seine-et-marne.fr

PLAN DE DÉVIATION RD 418 / commune de Saint-Thibault-des-Vignes



Département de Seine-et-Marne



MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

ARRETE n° 2026-100

ANNEXE 2 (déviation bus)

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AVENUE DE SAINT-GERMAIN-DES-NOYERS – TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE

A PARTIR DU 20 AVRIL 2026 JUSQU'AU 24 AVRIL 2026

**BUS 2225**

**TRAVAUX**

En raison de travaux de réfection de voirie, l'axe de circulation des lignes 0418 à Saint-Thibault des Vignes sera fermé à la circulation de la rue Pasteur à la rue des Bâillères.

Les déviations se feront en sens unique sur les axes suivants :

(1) Les axes « ST-GERMAIN DES NOYERS » - « PLACE CLAUDE MONET » - « COLLÈGE LÉONARD DE VINCI » et « PLACE DE L'ÉPIPLIMAC » ne seront pas déviés.

**Les nuits du 20, 21, 22 et 23 avril 2026 de 21h00 à 6h00,**

Concierges des arrêtés de la ligne de Seine - 21167, 21167, 21167, 21167, 21167 et 21167.

Concierges des arrêtés de la ligne de Seine-Thibault - 21169, 21169, 21169, 21169, 21169 et 21169.

Vous indiquez le sens à respecter aux arrêts « Grande Grotte » et « HÔTEL DE LA QUINCAILLERIE 20179 » Saint-Thibault des Vignes pendant votre itinéraire des arrêts « St-Germain des Noyers ».

A l'occasion possible présence de retard, nous vous remercions de votre patience.

Vous nous adressez tous vos commentaires ou suggestions de la ligne 2225 par :

en raison de travaux de réfection de voirie, l'axe de circulation des lignes 0418 à Saint-Thibault des Vignes sera fermé à la circulation de la rue Pasteur à la rue des Bâillères.

Les déviations se feront en sens unique sur les axes suivants :

(1) Les axes « ST-GERMAIN DES NOYERS » - « PLACE CLAUDE MONET » - « COLLÈGE LÉONARD DE VINCI » et « PLACE DE L'ÉPIPLIMAC » ne seront pas déviés.

**Les nuits du 20, 21, 22 et 23 avril 2026 de 21h00 à 6h00,**

Concierges des arrêtés de la ligne de Seine - 21167, 21167, 21167, 21167, 21167 et 21167.

Concierges des arrêtés de la ligne de Seine-Thibault - 21169, 21169, 21169, 21169, 21169 et 21169.

Vous indiquez le sens à respecter aux arrêts « Grande Grotte » et « HÔTEL DE LA QUINCAILLERIE 20179 » Saint-Thibault des Vignes pendant votre itinéraire des arrêts « St-Germain des Noyers ».

A l'occasion possible présence de retard, nous vous remercions de votre patience.

Vous nous adressez tous vos commentaires ou suggestions de la ligne 2225 par :



MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

**ARRETE n° 2026-100**

**ANNEXE 3 (déviation bus)**

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AVENUE DE SAINT-GERMAIN-DES-NOYERS – TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE A PARTIR DU 20 AVRIL 2026 JUSQU'AU 24 AVRIL 2026**

**BUS 2229 TRAVAUX**

Le réseau de transport en commun de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes sera impacté par les travaux de réfection de voirie sur l'avenue de Saint-Germain-des-Noyers à Saint-Thibault-des-Vignes, du mardi 20 avril au vendredi 24 avril 2026, de 21h00 à 6h00.

**Les nuits du 20, 21, 22 et 23 avril 2026 de 21h00 à 6h00.**

Les arrêts de bus concernés sont : Grand Oulle, à l'arrêt rue de Quatrevingt Oulle, Saint-Thibault-des-Vignes (arrêt sous l'ancien bus terminus des arrêts) et les arrêts de bus situés à l'intersection de l'avenue de Saint-Germain-des-Noyers et de l'avenue de la République.

**BUS 2229 TRAVAUX**

Le réseau de transport en commun de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes sera impacté par les travaux de réfection de voirie sur l'avenue de Saint-Germain-des-Noyers à Saint-Thibault-des-Vignes, du mardi 20 avril au vendredi 24 avril 2026, de 21h00 à 6h00.

**Les nuits du 20, 21, 22 et 23 avril 2026 de 21h00 à 6h00.**

Les arrêts de bus concernés sont : Grand Oulle, à l'arrêt rue de Quatrevingt Oulle, Saint-Thibault-des-Vignes (arrêt sous l'ancien bus terminus des arrêts) et les arrêts de bus situés à l'intersection de l'avenue de Saint-Germain-des-Noyers et de l'avenue de la République.

**Déviation des bus du 20, 21, 22, et 23 avril 2026 de 21h00 à 6h00**

Le réseau de transport en commun de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes sera impacté par les travaux de réfection de voirie sur l'avenue de Saint-Germain-des-Noyers à Saint-Thibault-des-Vignes, du mardi 20 avril au vendredi 24 avril 2026, de 21h00 à 6h00.

